



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DU BEAUSSET**

SÉANCE DU 17 Mars 2022

N° 2022-03-17-3

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à 17h30, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au Beausset, conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, notamment son article 6 relatif à la tenue des assemblées délibérantes, modifiée, à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire notamment son article 10 modifiant l'article 6 de la loi susmentionnée et au décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment son article 1 portant gestes barrières, modifié, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset, Président de la Caisse des Ecoles.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents : Danielle SERRES – Sally VALADY – Stevens YZIQUEL – Béatrice LE BOUCHER.

Étaient représentés : Ludivine CORTY par D. SERRES – Julien RIDE par S. YZIQUEL.

Était absente : Fabienne BONNET (excusée).

**3 - Débat d'Orientations Budgétaires (DOB),
LE COMITE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment l'article 107-II-4° et 5° ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal doit débattre sur les Orientations générales du budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Pour permettre de débattre des orientations générales du budget 2022 de la Caisse des Ecoles de la Ville du Beausset, Monsieur le Président invite le Comité à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire tel qu'annexé à la convocation du Comité, et d'en débattre.

Le Comité, après en avoir délibéré, décide de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire 2022 s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.



VOTES : (7) Adopté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

LE PRESIDENT

Edouard FRIEDLER